

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/03/2017  
Publication : 13/03/2017

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation

**COMMUNE DE TURRIERS**  
Département des Alpes de Haute Provence  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 10 mars 2017**

**n° 2017-03-10-004**

L'an deux mille dix sept

Le treize février à 20 heures

Le Conseil Municipal de la Commune de **TURRIERS**, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Jean Yves SIGAUD, Maire

DATE CONVOCATION : 06 mars 2017

DATE D'AFFICHAGE : 06 mars 2017

**Etaients présents : Jean François PIZZABALLA, Jean-Yves SIGAUD, Alette de WYNDT, Marie Josèphe AYASSE, Dominique BAYLE-ROSTAN, Vicente GASPAR DOS SANTOS, Olivier ROSSIT, Nicole DE MEY PEIX, Jean Baptiste PEI-TRONCHI.**

**Absents excusés : Philippe GIRAUD-MOINE donne pouvoir à Jean François PIZZABALLA et Sandrine DEBELS donne pouvoir à Jean-Yves SIGAUD**

Secrétaire: Olivier ROSSIT

**OBJET : APPROBATION COMPTE DE GESTION – COMMUNE M14 – Année 2016**

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

- déclare à l'unanimité des membres présents que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserve de sa part.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire, Jean Yves **SIGAUD**

